



Assemblée générale

Documents officiels

Distr. générale
26 juin 2006
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 avril 2006, à 15 heures

Président : M. Hunte..... (Sainte-Lucie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la mission spéciale aux îles Turques et Caïques

Séminaire régional pour le Pacifique (*suite*)

Rapport de la mission d'observation du référendum organisé dans les Tokélaou

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-32913 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Projet de rapport de la mission spéciale aux îles Turques et Caïques (A/AC.109/2006/CRP.1)

2. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de rapport de la mission spéciale aux îles Turques et Caïques (A/AC.109/2006/CRP.1), qui s'est déroulée du 2 au 7 avril 2006.

3. Le projet de rapport comprend quatre parties. La première partie (Introduction) expose le mandat de la mission spéciale et sa composition et contient les remerciements. La partie II (Renseignements sur le territoire) décrit le processus historique qui a abouti à l'examen constitutionnel ; le rejet par la puissance administrante des options relatives à la libre association et à l'intégration ; et la réaction à la politique du Royaume-Uni des autres territoires non autonomes administrés par celui-ci. La partie III (Activités de la mission) décrit les problèmes évoqués lors des réunions tenues entre l'équipe de la mission spéciale, le gouvernement et les dirigeants de l'opposition, le gouverneur, des représentants du secteur privé et de diverses commissions gouvernementales, des étudiants et le public. La partie IV (Conclusions) contient des conclusions et des observations concernant la situation politique, économique et sociale du territoire et indique les initiatives susceptibles d'être utiles pour accélérer le processus de développement autonome et durable.

4. Les États membres de la mission spéciale se sont réunis avec les membres du bureau au début de la semaine pour débattre du projet de rapport et le mettre au point ; ce projet de rapport sera traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et publié en tant que document du Comité en temps voulu pour les réunions que le Comité tiendra en juin. Le Président aura des entretiens avec la puissance administrante pour débattre des conclusions de la mission spéciale. Notant que dans le passé les rapports des missions spéciales n'ont pas été publiés officiellement en temps voulu pour que le Comité puisse débattre des conclusions quant au fond, le Président dit que le bureau est convenu de convoquer une séance spéciale du Comité pour pouvoir tenir un

tel débat. La date de cette séance, qui se tiendra avant le Séminaire régional pour le Pacifique sera communiquée sous peu au Comité.

5. En l'absence de commentaire, le Président considérera que le Comité souhaite prendre note du projet de rapport de la mission spéciale aux îles Turques et Caïques.

6. *Il en est ainsi décidé.*

Séminaire régional pour le Pacifique (suite)

7. **Le Président** dit que des préparatifs sont en cours pour le Séminaire régional pour le Pacifique, qui doit se tenir à Timor-Leste du 23 au 25 mai 2006. Il invite le secrétaire du Comité à décrire aux membres du Comité l'état d'avancement des préparatifs.

8. **M. Cherniavsky** (Secrétaire du Comité) dit que des invitations ont été adressées à tous les participants ayant bénéficié d'un financement, dont les experts et les ONG ; on a commencé à mettre au point des dispositions concernant le voyage de la délégation officielle du Comité ; des réponses ont été reçues de certains territoires non autonomes. Il indique au Comité que, pour l'instant, les îles Vierges américaines ont confirmé leur participation. Montserrat, l'île Pitcairn et les îles Falkland (Malvinas) ont toutefois refusé de participer.

9. M. Cherniavsky a reçu confirmation que la Chine et la Papouasie-Nouvelle-Guinée seront représentées au Séminaire, outre la délégation officielle du Comité. S'agissant des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales, des réponses ont été reçues du Fonds monétaire international et de l'Union postale universelle, qui ont tous les deux décliné l'invitation du Comité et de la Banque mondiale, qui l'a acceptée. Enfin, comme le Comité le sait, certaines personnes ont été invitées à titre personnel. À ce propos, M. Joseph Bossano, chef de l'opposition à Gibraltar, a confirmé qu'il participerait au Séminaire en qualité d'observateur, à ses frais.

10. Le Secrétariat tente actuellement de déterminer quels certificats médicaux et autres documents sont nécessaires pour que les participants bénéficiant d'un financement se rendent au Timor-Leste. Le Secrétariat collabore étroitement avec la Mission permanente du Timor-Leste, que M. Cherniavsky remercie à nouveau de son appui, de son assistance et de sa générosité. Le

Secrétariat et la Mission permanente mettront au point des dispositions plus précises concernant le Séminaire.

11. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que, puisqu'il est un membre relativement nouveau du Comité, il voudrait savoir quels sont les critères utilisés pour décider quels membres du Comité participent à des missions spéciales et à des séminaires régionaux. Étant donné que plusieurs membres du bureau ont été sélectionnés plusieurs fois, il se demande si le fait d'être membre du bureau est un critère de choix, en vertu du règlement intérieur. À son sens, l'arrivée de nouveaux membres présente l'avantage de bénéficier de nouvelles idées et de nouvelles initiatives. Il a entendu dire que les membres sont choisis en fonction des groupes régionaux mais n'a pas constaté que cette procédure a été appliquée durant les deux années pendant lesquelles il a été membre du Comité.

12. **M. Cherniavsky** (Secrétaire du Comité) dit que les critères utilisés pour sélectionner les membres de la délégation officielle du Comité au Séminaire sont très peu nombreux et bien connus de tous. Le premier critère concerne la représentation géographique équitable, à savoir que chaque groupe régional du Comité doit être représenté. Il va de soi que les membres du bureau représentent déjà leurs groupes régionaux respectifs. Il appartient au Comité et au Président de déterminer la composition de la délégation. Pour les aider dans cette tâche, le secrétariat établit des statistiques indiquant la participation des délégations et les séminaires auxquels elles ont assisté, pour garantir une représentation géographique équitable.

13. Le deuxième critère concerne la rotation, ce qui veut dire que toutes les délégations doivent avoir la possibilité d'assister à des séminaires. Dans le passé, les membres du bureau tendaient à participer à tous les séminaires, pour aider le Président à s'acquitter de sa tâche. Les représentants de groupes régionaux ont eu également la possibilité de participer à des missions. M. Cherniavsky garantit aux membres du Comité qu'il appartient à celui-ci de statuer en la matière et que le Secrétariat se borne uniquement à fournir une assistance.

14. **Le Président** dit qu'on s'emploie par tous les moyens à ce que le processus soit libre et équitable. Il n'est pas question de favoritisme. La situation de l'année en cours est particulière, car la réduction substantielle du budget a eu des incidences sur la

représentation non seulement du Comité mais aussi du Secrétariat et de certains pays du Pacifique. Le Comité a décidé s'il était disposé à tenir un séminaire en disposant d'un budget réduit. Le Président, pour montrer sa bonne foi, ne percevra pas d'indemnités journalières de subsistance pendant le Séminaire, comme il l'a indiqué au Comité lors de la séance antérieure (A/AC.109/2006/SR.2, par. 34). Il assure le représentant de la République islamique d'Iran que tout est parfaitement correct. Il est entièrement disposé à vérifier la procédure suivie au cours des années précédentes.

15. **M. Guterres** (Timor-Leste) fait savoir au Comité que son gouvernement ne ménage aucun effort pour fournir au Séminaire les meilleures installations dont il dispose. S'agissant des mesures à prendre pour le voyage, il dit qu'aucune vaccination n'est nécessaire pour se rendre au Timor-Leste et qu'un visa sera délivré à l'arrivée. Toutefois, les voyageurs au Timor-Leste doivent passer au moins une nuit à Bali (Indonésie) ou à Darwin (Australie) et il ne sait pas quelles sont les dispositions en matière de voyage à respecter dans ces endroits. Enfin, M. Guterres fera parvenir l'accord de pays d'accueil au Secrétariat le lendemain.

16. **Le Président** remercie à nouveau le Gouvernement du Timor-Leste d'avoir offert d'accueillir le Séminaire de 2006 à Dili et de sa générosité sans précédent, sans laquelle il n'aurait pas été possible de tenir le Séminaire dans le Pacifique.

Rapport de la mission d'observation du référendum organisé dans les îles Tokélaou

17. **Le Président** dit qu'on met la dernière main au texte définitif du rapport de la mission d'observation du référendum organisé dans les îles Tokélaou. Le Président et le bureau souhaitent demander au Comité qu'il les autorise à établir la version définitive du document et à le publier en tant que document officiel, avant qu'il soit avalisé par le Comité. Il s'agit d'un document succinct qui a malheureusement été retardé par la puissance administrante. Le Comité peut être certain que, s'il donne l'autorisation nécessaire au bureau, ce dernier agira avec les meilleures intentions, au nom du Comité.

18. En l'absence d'objection, le Président considérera que le Comité souscrit à sa demande.

19. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 15 h 40.